

L'approche collaborative : transformer le conflit en opportunité

Séminaire organisé par l'UIA avec le soutien du barreau de Paris

**VENDREDI 2
ET SAMEDI 3
OCTOBRE 2026**



Paris

FRANCE

www.uianet.org

#UIAParis2026

Introduction

Les conflits contemporains ne se réduisent plus toujours à un différend bilatéral portant sur un objet clairement circonscrit. Ils mobilisent fréquemment une pluralité d'acteurs, de normes, de temporalités et de rationalités, dans des environnements marqués par l'incertitude, l'interdépendance et la fragmentation des centres de décision.

Face à cette évolution, les instruments classiques de règlement des litiges demeurent indispensables, mais ne suffisent pas toujours à saisir des conflits qui débordent le seul registre juridique. Cette conférence examinera les conditions dans lesquelles une approche collaborative peut permettre de mieux qualifier le conflit, d'en organiser la contradiction et de construire une décision plus éclairée, plus robuste et plus légitime.

Il ne s'agira ni de promouvoir le consensus à tout prix, ni de nier les rapports de force, mais d'interroger les méthodes permettant au conflit de produire autre chose que de l'escalade ou du blocage : négociation, médiation, facilitation, concertation et dispositifs hybrides.

Une attention particulière sera portée au rôle des avocats et, plus largement, aux différentes figures du tiers : non comme simples accompagnateurs d'un mouvement amiable, mais comme acteurs de la qualification du conflit, du choix du processus, de la sécurisation des échanges et de la préparation de la décision.

Toutes les informations concernant nos séminaires sont disponibles sur notre site Internet : www.uianet.org
Le programme d'inscription sera disponible très prochainement. Pour plus d'information, n'hésitez à nous contacter.

Uia – T +33 1 44 88 55 66 – uiacentre@uianet.org
www.uianet.org

Rassembler les avocats du monde



Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde !
En adhérant sur place pendant le séminaire, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.



COMITÉ ORGANISATEUR

David LUTRAN

Président de la commission médiation et prévention des conflits

Lutran Avocats & Médiation

Paris, France

T +33 (1) 56 89 92 70

d.lutran@lutran-avocats-mediation.com

Mohamed Lotfi EL AJERI

Président sortant de la commission médiation et prévention des conflits

El Ajeri Lawyers

Tunis, Tunisie

T +216 (71) 288 251

mlelajeri@eal.tn

Philippe GOOSSENS

Président du comité national Français de l'UIA

ALTANA

Paris, France

T +33 1 79 97 92 76

pgoossens@altanalaw.com

Jeudi 1^{er} octobre 2026

19h00 – 21h00 | Cocktail

Lieu à confirmer

Vendredi 2 octobre 2026

8h30 – 9h00 | Accueil des participants

Maison de l'ordre des avocats (MOdA)

11 Rue André Soares, 75017 Paris

9h00 – 9h30 | Ouverture – Pourquoi l'approche collaborative aujourd'hui ?

L'ouverture posera le cadre général : transformation de la structure des conflits, limites d'une lecture exclusivement juridique et nouvelles responsabilités des professions du droit dans l'orientation et le traitement de la conflictualité.

9h30 – 10h45 | Table ronde 1 – Les nouvelles conflictualités : du litige bilatéral aux conflits systémiques

Les conflits contemporains dépassent souvent le face-à-face entre deux parties. Ils mobilisent une pluralité d'acteurs, de normes, de temporalités et de registres – juridique, économique, politique, territorial ou symbolique – qui en modifient profondément la dynamique. Cette table ronde examinera la manière dont un différend circonscrit peut devenir une conflictualité plus diffuse ou systémique, et les conséquences de cette transformation sur les modes de traitement disponibles.

10h45 – 11h15 | Pause

11h15 – 12h30 | Table ronde 2 – Le coût du conflit : ce que la conflictualité détruit, bloque et déplace

Au-delà du coût judiciaire et financier, les conflits affectent la capacité d'agir, la confiance, les organisations, les projets, les territoires et la qualité de la décision. Cette séquence examinera leurs coûts visibles, invisibles et différés et réinscrira le conflit dans une économie générale de la décision.

12h30 – 14h00 | Déjeuner

14h00 – 15h15 | Table ronde 3 – Que recouvre réellement l'approche collaborative ? Entre méthode, processus et politique de la décision

Clarifier ce qui distingue et relie négociation, médiation, facilitation, concertation et dispositifs hybrides. L'approche collaborative sera envisagée non comme un idéal consensuel, mais comme une manière d'organiser utilement la contradiction et de préparer la décision.

15h15 – 16h30 | Table ronde 4 – Transition écologique, énergie, territoires : gouverner des transformations nécessaires mais contestées

Les transformations écologiques et énergétiques engagent des choix collectifs qui touchent aux territoires, aux infrastructures, aux ressources et aux modes de vie. Nécessaires, elles demeurent contestées parce qu'elles répartissent inégalement les coûts, les bénéfices, les risques et les contraintes. Cette table ronde examinera les conditions permettant de construire des décisions à la fois efficaces, compréhensibles et légitimes, sans céder ni à l'imposition technocratique ni à l'enlèvement conflictuel.

16h30 – 17h00 | Pause

17h00 – 18h15 | Table ronde 5 – Conflits économiques, institutionnels et de gouvernance : ce que le droit ne suffit pas toujours à traiter

Les crises de gouvernance et les différends stratégiques sont traversés par des enjeux de pouvoir, de reconnaissance, de temporalité et de confiance que leur seule qualification juridique ne permet pas toujours de traiter. À partir de quel seuil un différend devient-il insoluble sans travail sur le cadre relationnel lui-même ? Comment articuler rapport de force, protection des intérêts, loyauté du processus et recherche d'une issue praticable ?

18h15 – 18h30 | Synthèse du premier jour – Le conflit : obstacle à la décision ou épreuve de sa légitimité ?

Le conflit doit-il être seulement neutralisé, ou peut-il révéler les insuffisances et les angles morts d'une décision ? Cette synthèse mettra en perspective la possible fécondité du conflit lorsqu'il est travaillé plutôt que simplement subi.

20h00 | Dîner optionnel

Lieu à confirmer

Samedi 3 octobre 2026

8h30 – 9h00 | Accueil des participants

Maison de l'ordre des avocats (MOdA)

11 Rue André Suarès, 75017 Paris

9h00 – 10h15 | Table ronde 6 – Les figures du tiers dans les conflits contemporains : avocat, magistrat, médiateur, garant, facilitateur

Les fonctions de conseil, de décision, de garantie et de facilitation se recomposent. Une attention particulière sera portée à l'avocat, appelé à défendre les intérêts de son client tout en contribuant au choix, à la construction et à la sécurisation du processus le plus adapté.

10h15 – 11h30 | Table ronde 7 – Construire un dispositif collaboratif : méthode, temporalité, décision

Quand intervenir ? Avec quels acteurs ? Selon quelles règles ? Comment gérer les asymétries, organiser l'information, prévenir l'instrumentalisation du processus et maintenir un lien effectif entre le dialogue et une décision possible ? Il s'agira ici de réfléchir aux conditions dans lesquelles l'approche collaborative peut produire un résultat utile, qu'il s'agisse d'un accord, d'une clarification du désaccord, d'une décision mieux préparée ou d'une reprise maîtrisée du processus contentieux.

11h30 – 12h00 | Pause

12h00 – 13h00 | Clôture – Vers une culture du conflit mieux traité ?

L'enjeu n'est pas de faire disparaître les conflits, mais de mieux les penser, les cadrer, les instruire et les articuler à la décision, afin d'éviter l'impasse, l'escalade et la disqualification réciproque.

Liste provisoire des intervenants

- **Faiza ALLEG DOLIVET**, avocate et médiatrice internationale ;
- **Soraya AMRANI-MEKKI**, professeure à l'École de droit de Sciences Po, directrice du Département de droit et présidente du conseil d'administration de l'INSP ;
- **Myriam BACQUE**, médiatrice et formatrice en médiation ;
- **Benoît BASTARD**, sociologue, directeur de recherche émérite au CNRS ;
- **Stephen BENSIMON**, médiateur, professeur affilié à Sciences Po Executive Education et président fondateur de l'IFOMENE ;
- **Bruno DEFFAINS**, professeur de sciences économiques à l'Université Paris-Panthéon-Assas et avocat associé au sein du cabinet De Gaulle Fleurance – à confirmer ;
- **Louis DEGOS**, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris (ou son représentant) ;
- **Mohamed Lotfi EL AJERI**, avocat, médiateur et arbitre international, ancien Président de la Commission Médiation et Prévention des conflits de l'UIA ;
- **Antoine GARAPON**, magistrat honoraire et essayiste
- **Thomas GAULTIER**, avocat et médiateur international, ancien Président de la Commission Médiation et Prévention des conflits de l'UIA ;
- **Fernando HERNANDEZ GOMEZ**, Président de l'Union Internationale des Avocats (UIA) ;
- **David LUTRAN**, médiateur et avocat au Barreau de Paris, Président de la Commission Médiation et Prévention des conflits de l'UIA ;
- **Francesco MARCHI**, Directeur de l'expertise Négociation chez AlterNego et médiateur certifié CEDR ;
- **Franck RAIMBAULT**, Directeur juridique social d'Air France ;
- **Stéphanie SALEN**, administratrice de l'État, responsable de la médiation interne à la Direction générale des Finances publiques ;
- **Silvestre TANDEAU DE MARSAC**, avocat, médiateur et arbitre, Président élu de l'Union Internationale des Avocats (UIA) ;
- **Thierry VIQUERAT**, Managing Director d'Atlays, spécialiste du restructuring, du retournement d'entreprise et de la gestion de crise.

Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

LIEU DU SÉMINAIRE

Maison de l'ordre des avocats (MOdA)

11 Rue André Soares,
75017 Paris

LANGUE

Les sessions de travail
seront en **français** sans
traduction simultanée.

FORMATION CONTINUE

Les participants au
séminaire pourront
obtenir des points dans le
cadre de la formation
continue. Chaque
participant recevra un
certificat de participation
à la fin du séminaire. Pour
plus d'information, merci
de contacter l'UIA.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Inscrivez-vous en ligne sur **www.uanet.org**

<i>*Montants Hors TVA</i>	Jusqu'au 2 septembre	A partir du 3 septembre
Membres UIA	395 € HT *	445 € HT *
Membres UIA - Jeune avocat (<35) **	295 € HT *	345 € HT *
Non Membres	445 € HT *	495 € HT *
Non Membres - Jeune avocat (<35) **	345 € HT *	395 € HT *

***Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.**

****Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.**

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

Afin que votre nom apparaisse dans la liste des participants remise aux participants lors du séminaire, votre inscription doit être enregistrée au plus tard le **25 septembre**. Une liste électronique actualisée sera envoyée par email à tous les participants après le séminaire.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

HÔTELS	TARIFS
ZOKU PARIS 4*- A 150 mètres du lieu du séminaire 48 Avenue de la Porte de Clichy, 75017 Paris T +33 1 86 26 10 67 / Email : hello@livezoku.com https://livezoku.com/paris/fr/	Bénéficiez d'une réduction de 15 % sur les tarifs disponibles au moment de la réservation entre le 1 ^{er} et le 3 octobre 2026 selon la disponibilité des lofts. Indiquez le code de réservation « MORETHANAHOTEL » pour bénéficier de la réduction.
VOCO PARIS – PORTE DE CLICHY 4* A 250 mètres du lieu du séminaire 2 Rue du 8 Mai 1945, 92110 Clichy T +33 1 76 68 77 00 Email : reception@voparisclichy.com Site Web	Chambre simple : 189 € Chambre double : 209 € <i>Petit-déjeuner et taxes inclus</i> Veuillez cliquer sur le lien de réservation afin de bénéficier des tarifs préférentiels : réservation
B&B HOTEL PARIS 17 BATIGNOLLES 3* A 350 mètres du lieu du séminaire 4 Bd Berthier, 75017 Paris T + 33 892 23 34 46 Email : commercial-4686@hotelbb.com Site Web	Réservation par téléphone ou en ligne sur le site internet .
HOTEL IBIS PARIS PORTE DE CLICHY CENTRE 3* A 400 mètres du lieu du séminaire Place Des Nations-Unies, 15 Bd Victor Hugo 92110 Clichy T +33 1 41 40 18 90 / Email : h3298@accor.com Site Web	1 ^{er} octobre 2026 - Chambre standard : 200 € 2 octobre 2026 - Chambre standard : 154 € <u>Non inclus :</u> Petit déjeuner : 13.90 € par pers. par jour Taxe de séjour : 4.88 € par adulte, par nuit Réservation exclusivement par téléphone: +33 1 41 40 18 90

CONDITIONS D'ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50% du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 2 septembre 2026**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et **s'acquitter des frais d'inscription avant le 2 septembre 2026**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis et la **demande d'annulation** devra parvenir par écrit à l'UIA au plus tard **le 25 septembre 2026**.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 2 septembre 2026**. Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et /ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour

responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement par l'Union Internationale des Avocats, en qualité de responsable du traitement. Ces données sont destinées à la gestion des inscriptions aux événements organisés par l'Union Internationale des Avocats

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de celles-ci. Vous pouvez également retirer, à tout moment, votre consentement au traitement de vos données personnelles ou demander la limitation de ce traitement.

Enfin, vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès.

L'approche collaborative : transformer le conflit en opportunité

PARIS, FRANCE

VENDREDI 2 ET SAMEDI 3 OCTOBRE 2026

Inscrivez-vous en ligne : www.uianet.org

ou compléter et renvoyer ce formulaire par email à : uiacentre@uianet.org

UIA (Union Internationale des Avocats)

■ Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Email: uiacentre@uianet.org

Nom :

Prénom :

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : M I _ _ _ _ _

Cabinet :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays:

Tél. : Fax :

Email:

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.):

Heures d'arrivée et de départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

<i>*Montants Hors TVA</i>	Jusqu'au 2 septembre	À partir du 3 septembre
Membre UIA	☐ 395 € HT *	☐ 445 € HT *
Membre UIA – jeune avocat (<35) *	☐ 295 € HT *	☐ 345 € HT *
Non membre	☐ 445 € HT *	☐ 495 € HT *
Non membre – jeune avocat (<35) *	☐ 345 € HT *	☐ 395 € HT *

***Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.**

****Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.**

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- ☐ Déjeuner – vendredi 2 octobre
- ☐ Cocktail – vendredi 2 octobre

C. TOTAL

TOTAL (A) HT – Frais d'inscription	 €
TOTAL TVA (20 %)*	 €
TOTAL TTC (A + TVA)	 €

Les montants TTC indiqués incluent la TVA française actuellement au taux de 20 %; ces montants devront être ajustés en cas de modification du taux de TVA en vigueur et applicable au jour de début de l'événement (Directive européenne 2006/112/CE art.52-a).

D. CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme page 6.

E. MÉTHODES DE PAIEMENT

- ☐ Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Paris 2026", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Agence Paris Institutionnels
50 rue d'Anjou – 75008 Paris – France
BIC / SWIFT : SOGEFRPP
IBAN: FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- ☐ Par carte bancaire : ☐ Visa ☐ Mastercard

N° de carte : ____ - ____ - ____ - ____
Date d'expiration : __ / __
Cryptogramme : ____
Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de :..... € (EUR)

Date :/...../..... Signature :